



www.anqaev.fr

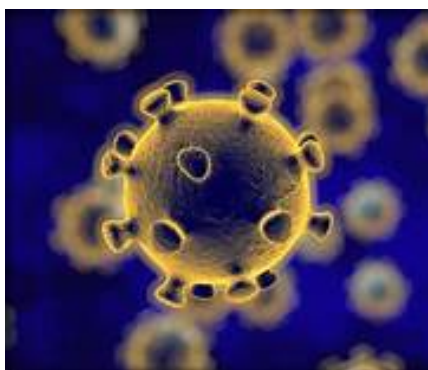


Février 2021

N° 2021 – 02

Au sommaire : La Covid-19, le Conseil de Métropole pour le Climat, l'usine de ciment Lafarge ferme, dénommer le territoire et nos quartiers, Région Sud/Paca : AtmoSud et l'amélioration continue de la qualité de l'air depuis 20 ans, le plan climat national en discussion devant le Parlement, Le Défenseur de l'Environnement- une nouvelle institution, la biodiversité en grand danger.

La COVID 19



- Finalement, nos vœux d'une année 2021, année de résilience grâce à la vaccination de masse, sont contrecarrés par la persistance de la Covid-19 et l'apparition de variants qui posent de nombreuses questions rendant l'avenir incertain.
- L'enquête des experts de l'Organisation Mondiale de la Santé en Chine et, plus particulièrement à Wuhan, n'a pas pu apporter de réponse quant à l'origine et au déclenchement de la pandémie.
- En ce moment, à Nice, est en cours la deuxième injection du vaccin pour les plus de 75 ans.

Le Conseil de Métropole pour le Climat

Le 4 février le président de la Métropole Nice Côte d'Azur et maire de Nice a installé le Conseil par visioconférence en attendant la réussite de la vaccination de masse contre le coronavirus qui permettra, enfin, la reprise des rencontres réelles. Christian Estrosi a déclaré en introduction : « *Je souhaite créer un « écosystème métropolitain » complet, dynamique et protecteur générant des boucles vertueuses : 0 plastique, énergies décarbonées, gestion de l'eau, projet alimentaire territorial au service des habitants. Une écologie positive, qui vient des territoires.* »



Le plan de relance verte pour l'agglomération niçoise avec 2,8 milliards d'euros d'investissements sera très prochainement signé avec le 1^{er} ministre. Plusieurs annonces sont faites comme la création d'une zone de circulation à 30 km/h entre le boulevard Carabacel et le boulevard Grosso, la finalisation de 176 km de pistes cyclables, l'isolation des logements, la sanctuarisation de 1.080 hectares dédiés à l'agriculture, des espaces naturels et l'emploi d'énergies renouvelables avec à l'horizon 2050, la neutralité carbone.

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie
Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boite 272, 06300 NICE

www.anqaev.fr ----- SIRET : 829 521 806 00010 ----- contact@anqaev.fr



www.anqaev.fr



L'usine de ciment Lafarge de Contes ferme cette activité

Le 5 février, le service de communication de Lafarge-Holcim a annoncé l'arrêt de la cimenterie de Contes. Sur le plan écologique, ce sera moins de pollution par les particules fines pour la vallée et pour Nice lors de vent de terre, ce sera aussi moins de circulation de camions déchargeant le ciment produit dans les navires-cimentiers au port. Toutefois cet arrêt représente une perte de 65 emplois directs à Contes sans compter les emplois indirects liés à la cimenterie, près de 300 comptabilisés par les syndicats.

L'usine Lafarge-Holcim de Bouc-Bel-Air dans les Bouches-du-Rhône devrait reprendre cette production.

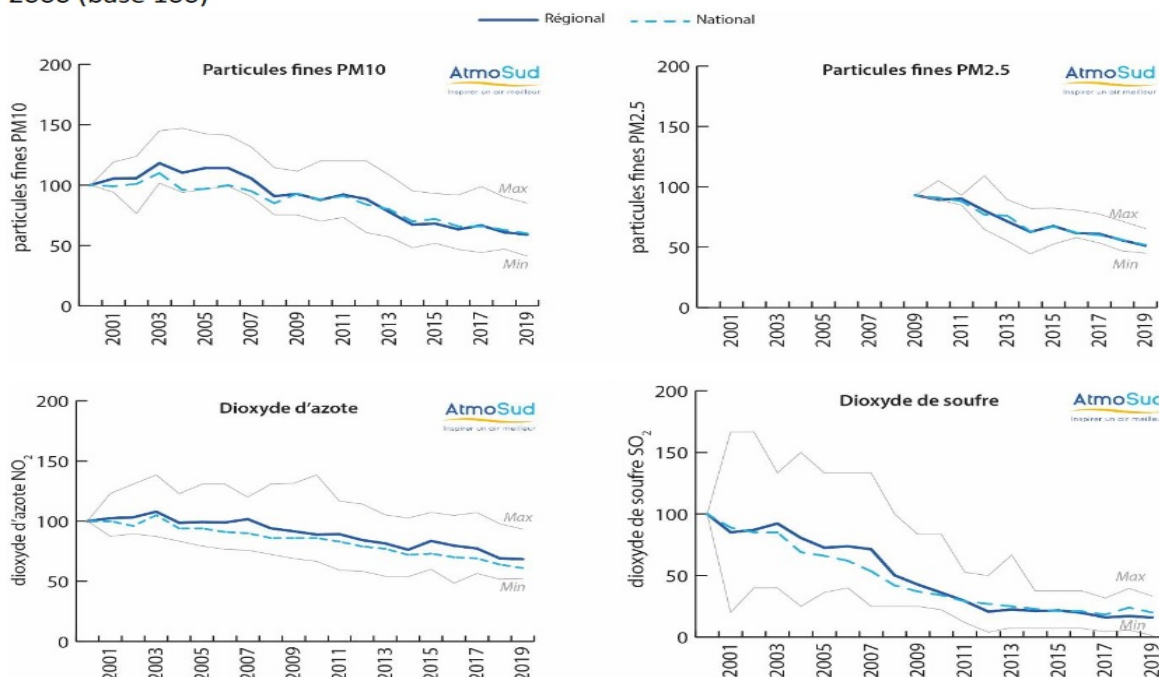
La dénomination de notre territoire

La direction municipale de la proximité vient de lancer une enquête sur le choix d'un nom pour chacun des territoires niçois. Vous pouvez vous connecter et y répondre, **jusqu'au 19 février**, via le lien : <https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeozxc3CaAjUqd55BS02LDOPBKcle1K-zNWPYw8YMuehd5ISq/viewform>

Région Sud/Paca : AtmoSud - l'amélioration continue de la qualité de l'air depuis 20 ans

Amélioration continue de la qualité de l'air depuis 20 ans

Évolution des concentrations de polluants réglementés par rapport à l'année de référence 2000 (base 100)



Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie

Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boite 272, 06300 NICE

www.anqaev.fr

----- SIRET : 829 521 806 00010

----- contact@anqaev.fr



www.anqaev.fr



Selon le dernier rapport des experts d'AtmoSud, la qualité de l'air s'améliore depuis 20 ans dans notre région. Le schéma, ci-dessus, le démontre. Toutefois, il reste des zones où il est nécessaire d'améliorer encore et de beaucoup la qualité de l'air, en particulier dans les zones urbaines. En 2019, 1.000.000 habitants de la région résidaient dans des zones dépassant les seuils admis par l'Organisation Mondiale de la Santé pour les particules fines de 2,5 microns et 75 000 personnes sont exposées dans des zones dépassant les limites retenues pour le dioxyde d'azote. Nul doute que les lanceurs d'alerte comme AtmoSud et des associations comme l'Anqaev à Nice, Cap au Nord, Laisse-béton à Marseille, Acte-Energie dans le Var, France Nature Environnement-Paca sur l'ensemble de notre région et bien d'autres ont joué un rôle important dans la prise de conscience des élus et des acteurs économiques.

National : le plan climat en discussion devant le Parlement

Après plus d'une année de consultations, d'observations, d'analyses puis de remise de propositions par les 150 citoyens choisis au hasard et membres de la Convention Citoyenne pour le Climat, le gouvernement a déposé le 10 février un projet de loi pour le climat qui sera l'objet de discussions devant le Sénat et l'Assemblée nationale. Il existe de grandes divergences entre les propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat et celles amoindries présentées par le gouvernement. Cette loi est composée de 65 articles avec l'ambition de conjuguer l'économie, la relance et l'écologie. Premier constat, le crime d'écocide prévu a disparu au profit d'un délit, or un délit est pénalement moins « sanctionnable » qu'un crime. La négligence menant à un écocide n'apparaît plus dans le texte. Mais, sont établies la taxe sur les engrais azotés et la création des Zones à Faible Emission (de carbone). L'ensemble des propositions actuellement retenues permettra un gain de 40%, d'ici 2030, sur les émissions carbonées responsables du réchauffement climatique, alors que l'Union Européenne prévoit 55% de diminution. De même, pour les lignes aériennes, la Convention Citoyenne prévoyait la suppression des lignes aériennes lorsque le train permet une liaison en 4h30, le projet gouvernemental prévoit cette suppression lorsque qu'un train permet la liaison en moins de 2h30, ce qui rabote considérablement l'efficacité de cette loi.

Tous les 10 ans disparaît l'équivalent de la superficie d'un département de terres agricoles ou dédiées à la nature par l'artificialisation des sols : création de parkings, de centres commerciaux, de ronds-points, de nouveaux quartiers. La proposition de loi devrait permettre la diminution par deux de cette artificialisation des sols, cependant des dérogations restent possibles. Le retour de la consigne pour les récipients est prévue ainsi que le développement de la vente en vrac. Ceci rappellera des souvenirs à nos anciens, et cette pratique se développe rapidement en Allemagne.

Une véritable prise de conscience traverse notre pays, mais irons-nous assez vite compte-tenu des enjeux ?

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie
Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boite 272, 06300 NICE

www.anqaev.fr ----- SIRET : 829 521 806 00010 ----- contact@anqaev.fr



www.anqaev.fr



Le Défenseur de l'Environnement, une nouvelle institution



Madame Cécile Muschotti, députée du Var, a été chargée d'une mission, le 1^{er} février 2021, auprès du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. Il est prévu la création d'une nouvelle institution, Le Défenseur de l'Environnement qui pourrait prendre modèle sur le Défenseur des Droits, ou sur le Médiateur National de l'Energie. Le Défenseur de

l'Environnement deviendrait une structure de médiation entre les institutions politiques, les structures administratives et les citoyens.

La biodiversité en grand danger

Les rapports se succèdent et sombrent dans un fort pessimisme. Pourtant, il suffirait d'efforts pas si extraordinaires que cela, pour permettre une vie harmonieuse entre l'humanité et les autres habitants de notre planète. Nous percevons l'importance des abeilles, non seulement en tant que productrices de miel, mais aussi par leurs activités de pollinisation de l'ensemble des plantes à fleurs indispensables à la vie de l'humanité sur notre terre.



Pourtant le poids des lobbyistes tant à Paris qu'à Bruxelles est énorme. Les engagements annoncés de suppression des insecticides systémiques ainsi que des pesticides sont constamment remis en cause, les accords européens de libre-échange avec le Canada posent problème et les choix actuels parisiens et européens se font trop souvent au détriment de nos petits exploitants agricoles ayant choisi la filière « bio ». Les universitaires et les experts estiment qu'entre 50% et 80% des insectes ont disparu suivant les régions. Si les insectes disparaissent, les oiseaux qui les chassent aussi. De même, les médecins recommandent de ne manger que deux fois par semaine du poisson en raison de la persistance des métaux lourds dans leur chair. Ces métaux lourds proviennent des industries humaines se déversant dans nos mers et nos océans, il en est de même pour les plastiques se transformant en microplastiques ingérés par la vie marine.

Cotisation 2021 :

Nous remercions vivement les adhérents qui ont renouvelé leur cotisation pour 2021.

Rappel : La cotisation reste inchangée depuis la création de l'association : **20 €** pour la cotisation de base par adhérent et au-delà selon votre générosité ...

Nous rappelons à tous de régulariser leur cotisation 2021, qui peut être effectuée à votre meilleure convenance.

- en ligne : <https://www.payassociation.fr/ANQAEV/Adhesion/Contribution>
- ou bien par **chèque à l'ordre de l'ANQAEV** à l'adresse ci-dessous :

Le Bureau de l'ANQAEV

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie

Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boite 272, 06300 NICE

www.anqaev.fr

----- SIRET : 829 521 806 00010 -----

contact@anqaev.fr